



Dossier du BHI N°. S1/3088

LETTRE CIRCULAIRE 07/2014
14 janvier 2014

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI

MONTENEGRO

Références:

- A. LC de l'OHI 75/2007 du 10 septembre- *Demande d'adhésion à l'OHI de la République du Monténégro*
- B. LC de l'OHI 01/2014 du 6 janvier – *Etat d'avancement des approbations du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI et les demandes d'adhésion de nouveaux Etats membres.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction a été informé par le Département des Relations extérieures du Gouvernement de Monaco que le Monténégro avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 3 décembre 2013. Le Comité de direction a donc le plaisir d'annoncer que le Monténégro est devenu le 82^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale.
2. La référence A annonçait la demande d'adhésion à l'OHI du Monténégro, lequel avait précédemment obtenu, en mars 2012, l'approbation requise des deux tiers des Etats membres de l'OHI.
3. Le gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent les gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'Article XX, la Convention est entrée en vigueur pour le Monténégro le 3 décembre 2013.
4. Une révision de la référence B est par conséquent en cours de publication.
5. Le Comité de direction se réjouit d'accueillir le Monténégro au sein de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is written over a light blue circular stamp. The signature is fluid and cursive.

Robert WARD
Président